

CHAMPDENIERS**Val de Gâtine : les subventions sont attribuées**

Avant de procéder à l'examen de l'ordre du jour du conseil communautaire de Val de Gâtine (CCVG), réuni mardi soir, le président Jean-Pierre Rimbeau donne lecture d'un message de Lynda Birot, démissionnaire de son poste de maire de La Chapelle-Bâton.

Outre les circonstances qui l'ont amenée à présenter sa démission au préfet, elle a tenu à souligner « la solidarité de la commune de Pamplie pour son aide dans le cadre du recrutement de la secrétaire de mairie et à remercier la communauté de communes auprès de laquelle elle a beaucoup appris, et où elle a rencontré de belles personnes. Elle remercie le personnel de la CCVG pour sa disponibilité et son professionnalisme ainsi que toutes les personnes qui lui ont apporté soutien et marques de sympathie ».

PACTE DE GOUVERNANCE

Le président expose : « La loi du 27 décembre 2019, dite loi d'engagement et de proximité, prévoit de débattre, de délibérer et, le cas échéant d'adopter un pacte de gouvernance, cette disposition étant facultative mais le débat obligatoire. »

Le débat qui s'ensuit souligne « les bonnes relations fluides, claires, cordiales en interne des élus au sein de la CCVG. Ce pacte de gouvernance ne changerait pas grand-chose par rapport à ce qui a été déjà mis en place. Nous ne sommes pas vraiment concernés ». A l'unanimité, le Conseil communautaire ne donne pas suite à ce pacte de gouvernance.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, ne donnent pas suite à ce conseil de développement, dispositif non obligatoire dès lors que la CCVG compte moins de 50 000 habitants.

SUBVENTIONS

A l'unanimité, les subventions suivantes sont attribuées : association Maison du patrimoine, 10 000 € ; Maison du patrimoine (Val de flore), 6 000 € ; DSNE RNR bocage des Antonins, 5 000 € ; L'Homme et la pierre, 250 € ; centre socioculturel du Val d'Egray, 187 000 € ; chantier international Rochard Béceleuf, 1 500 € ; triathlon Verruyes TCG79, 5 000 € ; club de football Champdeniers, 700 € ; club de football Mazières, 1 000 € ; club de football Coulonges, 2 000 € ; Association musicale maziéroise, 2 000 € ; Radio Gâtine, 5 000 € ; ADIL, 500 € ; fonds d'aides aux jeunes (FDAJ), 700 € ; fonds solidarité logement, 1 700 € ; Mission locale MDEE, 15 000 € ; Bogaje, 4 749 € ; Solidarité paysans, 2 200 € ; USEP, 1200 €.

AFFAIRES SCOLAIRES

Pascal Oliver, vice-président, expose : « Les professionnels des écoles publiques de Mazières-en-Gâtine, Verruyes et Saint-Pardoux-Soutiers ont souhaité aménager les aires de jeux des cours d'école pour les rendre plus ludiques, en installant une structure de jeu escalade et sol souple amortissant à Verruyes, des circuits

voitures et billes caoutchouc coulés à Mazières-en-Gâtine et l'aménagement du terrain de handball et basket sur le plateau sportif à Saint-Pardoux-Soutiers, pour un montant total de 18 500 € ». Accord est donné pour déposer une demande de subvention au titre de la DETR, pour un montant de 7400 €.

Economie. Accord est donné pour le recrutement d'un stagiaire niveau master 2, sur une période de six mois, pour accompagner l'élaboration d'une stratégie de développement économique locale.

TÉLÉPHONIE

Accord est donné à l'opérateur Free Mobile qui souhaite louer une superficie de 90 m² dans l'enceinte de la déchetterie de Champdeniers, en vue de l'installation d'une antenne de 36 m pour la diffusion en 3G et 4G. Redevance fixée à 6 000 € par an.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Audit Sieds : après exposé d'Yves Attou, vice-président, le conseil communautaire approuve les modalités du partenariat et autorise le président à signer la convention dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE-Actee - AMI Sequoia, avec la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), le Sieds, les communautés d'agglomération du Niortais et du Bocage bressuirais et les communautés de communes Mellois en Poitou, Parthenay-Gâtine, du Thouarsais et de l'Airvaudais - Val de Thouet.